

COMMUNE DE CAUTERETS
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 17 JANVIER 2025

Sur convocation de Monsieur le Maire adressée individuellement à chaque membre le 13 Janvier 2025, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 17 Janvier 2025 à 20h00.

Etaient Présents :

Mr JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN adjoints ; A. LAYRE-CASSOU, J.BALES, P. FLURIN, E.BOLLE, M. AUBRY, L.ORTEGA

Absents excusés :

Mr S.BOUBEKEUR qui a donné pouvoir à Mr S. YKEN
Mme MB. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme V. TEXIER
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mr L. ORTEGA

Secrétaire de séance :

Mr S. YKEN

Le procès-verbal de la séance du 19 Décembre 2024 est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Marché Maison des saisonniers
- 2 - Décision modificative - Reversement taxe de séjour part Régionale
- 3 - Maison de la santé - Régularisation amortissement subventions
- 4 - Parking Municipal - Régularisation amortissement immobilisations
- 5 - Marché ski scolaire 2025
- 6 - Avance Office de Tourisme 200 000 €
- 7 - Avance Cauterets Loisirs 200 000 €
- 8 - Validation projet Lys retenu par le Conseil d'administration Espaces Cauterets
- 9 - Lancement enquête publique projet Lys
- 10 - Modification statuts EPIC Espaces Cauterets : Lancement DSP

Questions diverses

Délibération n° 1 - Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la première consultation les lots 2, 3, 4, 7 et 13 ont été déclarés infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée.

.../...

Sur la base de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre GGR Architectes/ Beming, Monsieur le Maire propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
LOT 2 : Charpente - Couverture - Zinguerie	TROYANO	77 364,69€
LOT 3 : Ravalement de façade	LATU	70 326,52€
LOT 4A : Structure métallique	ALKAR SCOP	88 884,20€
LOT 4B : Serrurerie	ALKAR SCOP	43 437,00€
LOT 7 : Plâtrerie - Faux plafond - Isolation	OLIVEIRA ROGEL	255 412,22€
LOT 13 : Terrassement – VRD et Espaces verts	VIGNES ET FILS	56 912,09€
MONTANT TOTAL HT DES LOTS ATTRIBUES		592 336,72€

Soit un montant total des prestations s'élevant à 592 336,72€ HT, portant ainsi le montant total du marché à 2 489 311.65€.

Le conseil municipal invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'attribuer le lot 2 Charpente-Couverture-Zinguerie à l'entreprise TROYANO pour un montant de 77 364,69 € ;
- D'attribuer le lot 3 Ravalement de façade à l'entreprise LATU pour un montant de 70 326,52€ ;
- D'attribuer le lot 4A Structure métallique à l'entreprise ALKAR SCOP pour un montant de 88 884,20 € ;
- D'attribuer le lot 4B Serrurerie à l'entreprise ALKAR SCOP pour un montant de 43 437,00€ ;
- D'attribuer le lot 7 Platerie-Faux plafond-Isolation à l'entreprise OLIVEIRA ROGEL pour un montant de 255 412,22 € ;
- D'attribuer le lot 13 Terrassement-VRD et Espaces Verts à l'entreprise VIGNES ET FILS pour un montant de 56 912,09 € ;
- D'inscrire le montant total de l'opération Maison des saisonniers, soit 2 489 311.65€ au budget 2025.

Délibération n° 2 – Décision modificative Reversement taxe de séjour part Régionale

La part régionale de la taxe de séjour a été provisionnée lors du budget prévisionnel au compte 681, il convient maintenant de transférer cette provision au compte 73918 pour paiement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739218 : Autres pré-l. pour reversements de fiscalité entre coll locales	0,00€	86 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00€	86 000,00 €	0,00€	0,00€
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	86 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
TOTAL D 66 : Dotations aux provisions et dépréciations	86 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	86 000,00€	86 000,00€	0,00€	0,00€
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
 Oûi l'exposé du Maire,
 Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et représentés :
 Autorise la régularisation des écritures pour effectuer le reversement de la part régionale de la taxe de séjour.

Délibération n° 3 – Maison de la santé - Régularisation amortissement subventions

Monsieur Jean-Pierre FLORENCE, Maire, expose que, le comptable public, M. POMMIER, a indiqué que des corrections comptables étaient nécessaires pour régulariser la situation de certains comptes sur le budget de la Maison de la Santé.

En effet, les subventions perçues sont amortissables, et afin de passer les écritures demandées il y a lieu de prendre les décisions modificatives suivantes :

Section Fonctionnement : Augmentation des dépenses de fonctionnement (D-60612), augmentation des recettes (R-777).

Section Investissement : Approvisionnement du D-13912 et D-13913 et diminution du D 23

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-80612 : Energie - Electricité	0,00 €	8 509,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	8 509,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 509,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 509,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	8 509,00 €	0,00 €	8 509,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-13912 : Subv. inv. actifs amort. - Régions	0,00 €	7 109,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13913 : Subv. inv. actifs amort. - Départements	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	8 509,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	8 509,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	8 509,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	8 509,00 €	8 509,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		8 509,00 €		8 509,00 €

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
 Oûi l'exposé du Maire,
 Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :
 Autorise la régularisation des écritures sur le budget Maison Médicale

Délibération n°4 – Parking Municipal – Régularisation amortissement immobilisations

Monsieur Jean-Pierre FLORENCE, Maire, expose que, le comptable public, M. POMMIER, a indiqué que des corrections comptables étaient nécessaires pour régulariser la situation de certains comptes sur le budget du Parking.

.../...

En effet, les amortissements en M57 devant se faire au fil de l'eau, et afin de passer les écritures demandées il y a lieu de prendre les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8411 : Salaires, appointements, commissions de base	856,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	856,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8311 : Dotations aux amortissements incorporelles et corporelles	0,00 €	856,01 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	856,01 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	856,01 €	856,01 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28154 : Matériel industriel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	856,01 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	856,01 €
R-18311 : Emprunts obligataires remboursables in fine	0,00 €	0,00 €	856,01 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	856,01 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	856,01 €	856,01 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
 Ouï l'exposé du Maire,
 Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
 Autorise la régularisation des écritures sur le budget Parking Municipal

Délibération n° 5 – Marché ski scolaire 2025

Le 05 décembre 2024 la commune de Cauterets a lancé une consultation pour l'encadrement du ski scolaire pour les écoles de Cauterets. Une seule réponse est parvenue à la mairie de Cauterets. L'offre de l'Ecole de Ski Français répond aux exigences de la consultation.

Le montant du marché s'élève pour l'ensemble des trois lots à 4 704 € et se décompose ainsi :

- Lot 1 – Ski de fond pour un montant de 1344 €
- Lot 2 – Ski alpin 1^{ière} période pour un montant de 1680 €
- Lot 3 – Ski alpin 2^{ème} période pour un montant de 1680€ €

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
 Ouï l'exposé du Maire,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
 Le conseil municipal décide d'attribuer le marché ski scolaire 2025 à l'Ecole de Ski Français pour un montant de 4 704 €.

Délibération n°6 – Avance Office de Tourisme 200 000 €

Préalablement à l'élaboration des budgets, il convient d'accorder une avance sur subvention afin de permettre le fonctionnement des structures durant le premier trimestre 2025 ; ainsi sont concernés.

- Le budget de l'EPIC « Office du Tourisme » pour lequel une avance de subvention communale de 200 000 € permettrait un fonctionnement jusqu'à l'adoption du budget 2025.

Il est précisé que cette avance viendra en déduction des enveloppes votées lors du travail d'élaboration des budgets primitifs.

.../...

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Autorise l'avance de subvention Office de Tourisme pour un montant de 200 000 €.

Délibération n° 7 – Avance Cauterets Loisirs 200 000 €

Préalablement à l'élaboration des budgets, il convient d'accorder une avance sur subvention afin de permettre le fonctionnement des structures durant le premier trimestre 2025 ; ainsi sont concernés.

- Le Budget Cauterets Loisirs, pour lequel Monsieur le Maire propose d'octroyer une avance de 200 000 €.

Il est précisé que cette avance viendra en déduction des enveloppes votées lors du travail d'élaboration des budgets primitifs.

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal :

- Autorise l'avance de subvention à Cauterets Loisirs pour un montant de 200 000 €.

Délibération n° 8 – Validation projet Lys retenu par le Conseil d'administration Espaces Cauterets

Depuis 2021, les élus ont engagé une réflexion collective afin de définir une stratégie touristique pour la commune et d'identifier les projets à soutenir.

Objectifs:

- Développer des projets structurants pour le territoire, favorisant le remplissage des hébergements et générant des retombées économiques, tout en respectant les engagements politiques, l'environnement et la préservation des sites naturels.
- Renforcer l'attractivité du territoire de manière différenciée et maintenir la dynamique de développement économique.

Contexte et démarche du projet LYS

Le projet LYS vise à positionner Cauterets dans une dynamique complémentaire à celle des territoires voisins, tout en restant compétitif face aux grands projets en cours dans des stations telles que Tourmalet, vallée du Louron, Saint-Lary, Hautacam, Vallées d'Ax, Font-Romeu, Gourette, La Pierre Saint-Martin et Val d'Azun.

Le projet validé par le conseil d'administration d'Espaces Cauterets et Cauterets Restauration, prévoit :

- Le remplacement du télésiège du Grand Barbat par une télécabine 10 places.
- Le terrassement et la construction des gares amont et aval.
- L'acheminement des réseaux électriques en gare amont.
- Le dévoiement des réseaux électriques en gare aval.
- L'extension du restaurant de la gare supérieure du Lys.
- La maîtrise d'œuvre.

.../...

Financements des investissements	2025
Télécabine du Grand barbat	9 643 710,00
Terrassements télécabine	520 000,00
Gares télécabine et réseaux	2 521 290,00
MO	385 000,00
Restauration Gare supérieure du Lys	1 550 000,00
Terrassements amélioration offre débutants	
Diversification aménagements piétons	
Restauration Yeti Croq	
Restauration Grd barbat (sommital)	
Total financement par emprunt	14 620 000,00

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et par 6 voix pour (MM. JP. FLORENCE, JJ. FERRER, S. BOUBEKEUR, S.YKEN, E.BOLLE, J.BALES), 7 contre (Mmes V TEXIER, MB LARDAT, MM. A.LAYRE-CASSOU, D.LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY, L.ORTEGA)

- Rejette le projet présenté dans son intégralité pour un montant de 14 620 000.00 €.

Commentaires :

Mr JP. FLORENCE appelle Mr Dorian NOYER, Directeur Espaces Cauterets et Cauterets Restauration, pour présenter le projet.

Mme V TEXIER : Demande s'il est possible de voter et de débattre dans un second temps

Mr JP FLORENCE : N'est pas favorable à cette demande.

Mr M. AUBRY : Souhaite ne pas être interrompu et constate qu'il n'est pas évident de s'exprimer quand on est contre les idées du Maire.

Mr JP FLORENCE : Propose que chacun s'exprime tour à tour, sans que la parole des uns ou des autres ne soit coupée.

JP FLORENCE : Le 12 août 2021 le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité des membres présents en vue de la composition d'un comité de pilotage constitué des membres du Conseil Municipal et de membres du Conseil d'administration d'Espaces Cauterets et de techniciens des deux structures publiques. Ce COPIL avait pour objet de définir les contours d'un projet global d'aménagement sur nos sites d'activités Lys/Courbet et Pont d'Espagne, et de réfléchir à un changement de statuts juridiques de nos structures porteuses Espaces Cauterets et Cauterets Restauration afin de pouvoir bénéficier des soutiens des Région Occitanie et Aquitaine, de la banque des territoires au sein d'une SEM d'investissement et de gestion. .../...

Au cours de l'année 2022, le COPIL s'est réuni 9 fois pour avancer sur le projet. Le 21 novembre 2022, le cabinet GEODE présente au Conseil Municipal le schéma directeur précisant les axes d'études, les priorités, et un document de synthèse est envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal.

Une mission complémentaire est confiée aux sociétés EXCO pour le volet financier, et FIDAL pour le volet juridique. Le 20 février 2023 une présentation de leur travail est faite au Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration d'Espaces Cauterets missionne alors la société TIM/ MDP afin de l'accompagner sur l'évolution du projet ciblé par le COPIL.

Le rendu de leur travail est fait le 31 janvier 2024, le COPIL valide les orientations prises. Elles sont présentées aux services de l'Etat le 06 février 2024. La même présentation est faite au Conseil Municipal de Cauterets le 12 mars 2024.

Le COPIL et la régie d'Espaces Cauterets ont abandonné le projet Cambasque pour des raisons stratégiques, économiques, environnementales et climatiques, et ont priorisé le remplacement du Gd BARBAT par une télécabine 10 places ainsi que des travaux de terrassement sur les pistes Gentiane et débutants.

Ce projet conforte l'activité ski avec un débit de 2400 pers/h équivalent au TSD des Crêtes. Il permet le ski à plus haute altitude en cas de faible enneigement sur la partie basse. On monte en haut du domaine par la télécabine, on peut skier sur les Télésièges 4 places de la Brèche et Touyarolles entre 2000 m et 2400m. L'activité hiver/été pourrait être confortée par la possible réalisation d'un restaurant sur les crêtes. . Il améliore la pratique du VTT l'été avec un temps de rotation de 3min50 contre 25 minutes aujourd'hui. Il facilite le transport des piétons en hiver comme été pour un accès à la terrasse panoramique offrant ainsi une alternative touristique supplémentaire.

Ce projet a reçu aujourd'hui toutes les validations nécessaires : Commission Syndicale de la Vallée de Saint Savin ; Services de l'Etat DDT, DREAL, ABF, MRAE ; les banques peuvent financer le projet ; et le Conseil d'Administration d'Espaces Cauterets assurant la maîtrise d'ouvrage a voté le projet le 27 mars 2024.

Merci à tous les personnels d'Espaces Cauterets qui ont aidé à la réflexion et la concrétisation de ce projet. Pas moins de 40 réunions ont été nécessaires à sa finalisation.

Aujourd'hui le Conseil Municipal porte une grosse responsabilité pour l'avenir de sa station. Voter contre mettrait un coup d'arrêt au projet et pénaliserait de fait le futur fonctionnement de notre station de ski.

Lors de la réunion du 20 mars 2024 certains élus nous avaient opposé l'enveloppe financière élevée. Aujourd'hui le coût du projet est stabilisé à 14,6 millions d'euros. L'emprunte environnementale était trop forte, aujourd'hui nous avons une gare d'arrivée semi enterrée qui a une hauteur équivalente à la gare actuelle, 5 pylônes au lieu de 17 actuellement.

Certains pensaient que d'autres investissements étaient plus nécessaires à l'économie du village en particulier pour l'activité thermale. Le 24 janvier, à notre demande, une réunion est organisée par la Région avec la banque des territoires et la Commission Syndicale pour réfléchir à une gestion plus globale de nos différentes activités dans une structure nouvelle types SEM ou SPL.

Ce projet répond à notre projet électoral qui était de soutenir l'activité ski le plus longtemps possible compte tenu du changement climatique et de créer une remontée mécanique toutes saisons.

Merci de votre attention.

.../...

Mr S. YKEN : donne lecture du message de Sadek BOUBEKEUR qui ne peut être présent ce soir.

« Bonsoir,

Désolé de ne pouvoir être présent ce soir. Nous arrivons au deux tiers de notre mandat. Nos promesses électorales comprenaient la modernisation du Lys et ce soir nous devons nous engager pour l'avenir de notre village, qui comme chacun le sait, vit du tourisme d'hiver et d'été. Ce projet a muri pendant quatre années avec la participation des acteurs socioprofessionnels et des élus. Cette remontée est probablement l'une des dernières qui sera construite sur notre domaine skiable, elle est essentielle pour l'avenir :

- L'hiver, pour désengorger le télésiège débrayable des Crêtes et skier à la côte 2000m, ce qui est une évidence, d'ailleurs d'autres stations font de même et nous emboîtent le pas.
- L'été, pour la montée des touristes vers les crêtes du Lys, qui plus est en toute sécurité pour les usagers.

Dans le passé, des conseils municipaux ont déjà eu des décisions très importantes à prendre pour notre avenir. Ce soir, le vote de cette délibération du conseil municipal restera très important. Je ne veux pas être celui qui mettra un frein au développement de notre village et compromettre l'avenir de nos enfants qui veulent continuer à vivre sur notre territoire. En dépit de tous les désaccords, tensions et réflexions, je suis conseiller municipal, j'assume ma responsabilité politique et mon choix et je vote oui pour ce projet, et je suis certain, comme beaucoup de cauterésiens, que c'est bien pour l'avenir de notre village. Merci ».

Mr JJ FERRER : Espaces Cauterets, EPIC sous la responsabilité directe de la municipalité, n'a reçu aucune aide financière depuis 2020.

En charge des présidences des conseils d'administration d'espaces Cauterets et de Cauterets restauration, vous vous doutez bien que je suis favorable à ces projets.

La nécessité de changer le télésiège du Grand Barbat s'impose. Une machine qui a plus de 30 ans d'âge qui a fait son temps. Une remontée majeure dans notre parc.

Ce projet a beaucoup évolué à la suite de nombreuses réunions et il s'est imposé à nous et largement voté par le conseil d'administration.

Ce projet tournera notre station pour l'avenir. Nos derniers gros investissements datent des années 2004/2005.

Dans notre histoire chaque gros investissement a largement contribué au développement de notre station.

Notre station s'est toujours faite avec des femmes et des hommes courageux qui ont cru à l'intérêt de notre station pour la population de Cauterets et bien au-delà

Vous rappelez aussi de la confiance que nous font le département et la communauté des communes dans la caution de nos emprunts.

L'avenir d'une entreprise dépend de sa capacité à investir s'est le cas d'espaces Cauterets.

Mesdames, Messieurs la population de Cauterets nous regarde et nous jugera.

.../...

Mr S YKEN : Les membres présents du COPIL, après de nombreuses réunions, ont choisi ce projet largement réfléchi et débattu pour assurer la promesse électorale de soutenir l'activité du Lys. Il a été validé par le CA d'Espaces Cauterets. Il a été validé pour des raisons stratégiques, car ce projet est le plus à même de porter la diversification toutes saisons, mais aussi climatiques car il offre la possibilité de maintenir une activité ski au-dessus de 2000m. Le moment est judicieux compte-tenu de la situation financière d'Espaces Cauterets avec une très forte baisse de son endettement. Je soutiens donc ce projet.

L ORTEGA : Indique que le projet n'a pas de sens. Ne comprend pas l'abandon du Cambasque. Ce projet ne résout pas les problèmes de stationnement dans le village, l'attente à la TC 8. Indique que l'on aurait pu réfléchir à l'achat d'un télésiège débrayable d'occasion. Et relève que le coût total du projet est de 20 Millions d'euros.

Mr JP FLORENCE : je rappelle les propos de Laurent ORTEGA lors de la réunion du 24/02/2023 concernant le projet d'une remontée au Cambasque : « Coût environnemental et financier trop élevé »

Michel AUBRY : : Le projet que vous nous soumettez ce soir appelle quelques remarques : Du point de vue de sa conception :

- il vise à pérenniser notre offre de ski, en optimisant l'enneigement naturel du Lys. La nouvelle télécabine permettra d'accéder en montée- descente à une altitude plus élevée, donc plus sans doute mieux enneigée en période climatique défavorable. Mais, aujourd'hui, dans l'état actuel d'aménagement du Lys, elle ne permettra pas aux débutants, qui constituent un contingent conséquent, de trouver une offre adaptée, les télésièges de « la Brèche » et « Touyarolles » ne leur étant pas destinés.

Il faudrait donc logiquement prévoir des aménagements spécifiques accessibles à partir de l'arrivée de votre TC10, ce que votre projet ignore.

- Il vise à rendre la destination « Lys » plus attractive aux piétons. Le Lys bénéficie déjà d'une forte fréquentation ; voire, même, est saturé en période haute ; est-il judicieux d'en rajouter ? À court terme, ne risque-t-on pas de dégrader les résultats de la station avec la montée en puissance d'un produit « piéton » au rendement inférieur à celui du skieur ; et, ainsi, de « dé-rentabiliser notre station ?

- Et comment assurer la sécurité du public notamment piéton à l'arrivée de la TC10 en crête ?

Et sur le montage du projet :

- le contexte national actuel est défavorable à la réalisation d'un tel projet ; les banques font preuve d'une grande prudence, et ne vous proposent que des prêts réduits en volume à des taux de l'ordre de 5 % sur 15 ans.

Avec une inflation qui est déjà inférieure à 2 %, de tels emprunts engendreront, sur la durée et aux conditions actuelles, un surcoût pour votre l'ensemble de votre projet de l'ordre de 5 M€.

- Vous conditionnez la « transformation » de la régie Espaces Cauterets en une société de type SEM ou SPL à la réalisation de ce projet. C'est un ordre qui est surprenant puisqu'il prive définitivement Cauterets de toute participation de la Région Occitanie et de la Banque des Territoires sur ce projet, puisqu'elles ne pourront plus intervenir dès la réalisation du projet.

.../...

Cauterets a toujours bénéficié d'un apport non négligeable de la Région pour ses travaux sur le Lys, et, à fortiori, pour ses projets structurants. La Banque des Territoires pourrait nous accompagner par des prêts plus longs. Votre décision est incompréhensible !

En conclusion, votre projet ne semble pas prêt. En outre, une étude économique, à minima, serait sans doute nécessaire pour en évaluer les effets.

Par ailleurs, le contexte général semble aujourd'hui peu favorable à sa réalisation.

Vous nous présentez souvent le cirque du Lys comme prospère, en fréquentation, en résultats financiers et en profitabilité. Vous vous félicitez régulièrement de le voir battre ses records.

Pourquoi, dans ce contexte, tant de précipitation ? D'autant que depuis le début de votre mandat vous n'avez eu de cesse de pointer des urgences ... aujourd'hui « oubliées »... avec, par exemple, la mise en sécurité des populations par la relocalisation de la zone artisanale de Concé, la création d'un itinéraire routier bis Pierrefite – Cauterets, ou l'accueil des résidents permanents par votre projet de lotissement sur le terrain Meillon, ou la rénovation du « relais du Lys », fer de lance du tourisme social de la vallée ou, simplement, l'aménagement du Cambasque...

Sans oublier qu'aujourd'hui, le thermalisme pourrait bien constituer une urgence plus marquée ...

JP FLORENCE : Réfute les arguments de M AUBRY. Indique que la prospective a été réalisée et présentée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Précise également que l'enjeu de ce projet est de soutenir l'activité « ski ». Rappelle que le réchauffement climatique n'est pas une vue de l'esprit, en effet nous fonctionnons depuis le 8 décembre avec une seule chute de neige qui nous a permis d'excellentes vacances de Noël mais qui ne garantit rien sur la suite de la saison.

E BOLLE : indique qu'il s'agit d'un projet sérieux, travaillé, qui s'inscrit dans l'avenir du village, de son économie. Il permet la diversification 4 saisons avec le ski, les randonnées, le VTT. La TC10 se justifie pour son débit et son confort. Je rappelle qu'il existe un plan de maintenance et de fiabilisation de nos autres remontées ambitieux. On connaît la fragilité du TSD des Crêtes vu son positionnement à 1700m et si on avait un problème technique ou de manque de neige, on n'aurait plus que le TSF du Grand Barbat avec son faible débit pour accéder à la partie supérieure du domaine.

A LAYRE CASSOU : Indique que la prospective « EXCO » est fautive à ce jour, et que nous n'avons pas réglé le problème des baux avec la CSVSS. Précise également que la commission syndicale n'a pas donné son accord au projet. Selon lui, on ne fait pas les choses dans l'ordre.

JP FLORENCE : précise que le projet a reçu un avis favorable de la CSVSS. Il reste à finir la négociation sur le prix de location des terrains avant le 5 mai prochain.

V. TEXIER : Mentionne que le projet phare de notre programme a été abandonné.

JJ FERRER : Lui répond en rappelant le coût du projet étudié au Cambasque : 34 millions d'euros.

V. TEXIER : Indique que le Cambasque répond à toutes les problématiques : Sécurité, diversification, stationnement journée, ... Le site idéal, ce n'est pas le Lys pour monter des piétons.

JP FLORENCE : Lui répond en indiquant que le groupe s'était battu pour le Cambasque et lui rappelle que le projet Cambasque a été intégré à la réflexion à sa demande. Les études sur le projet Cambasque ont démontré que le seul projet faisable devait passer au-dessus de la lentille du Maouloc et que le coût de cette solution était estimé à 34 millions d'euros. Précise que cette solution n'apportait rien de nouveau au Lys, et bloquait tout investissement sur le Lys.

.../...

Mr P FLURIN : Indique qu'une télécabine 10 places n'a pas sa place au Lys. Projet peu vertueux ni intéressant. D'un point de vue écologique, c'est une aberration : consommation supérieure de 21 % ; quantité de béton beaucoup trop importante. Rien n'est fait pour la transition écologique. Gare d'arrivée de la TC8 chauffée au Fioul. Pas de nécessité de faire des terrassements sur Gentiane. La rentabilité d'un restaurant sommital est douteuse. On aurait pu faire un restaurant au Cambasque. Quid du remplacement de nos vieilles remontées. Sécurité accès au Lys à prioriser, risque chute de bloc en suspend au-dessus du Cinquet. La rentabilité du projet n'est pas avérée.

JP FLORENCE : Lui rappelle ses propos du 24 février 2023 lors de la réunion de groupe. Il indique que la sécurisation de la TC8 est en cours avec le changement du réducteur, des moteurs et de l'automate, que la modernisation des TSF de la Brèche et Touyarolles est à l'étude. Il rappelle le phénomène de lave torrentielle qui a eu lieu au Cambasque en juillet 2023.

L ORTEGA : Dit que ce projet aurait dû être soumis aux habitants de Cauterets par référendum.

S YKEN : indique qu'il est favorable à l'organisation d'un référendum d'initiative locale qui décidera démocratiquement du bien-fondé de ce projet, à valeur décisionnelle.

JP FLORENCE : Lui répond en indiquant que c'est toujours possible, expose les modalités et pose la question aux membres du Conseil Municipal présents.

Une majorité des élus présents souhaitent passer au vote immédiatement et refuse la tenue d'un référendum d'initiative locale.

Mme V TEXIER : demande à passer au vote

Mr JP FLORENCE : Ce n'est pas une opposition contre le projet mais une opposition de principe et de personnes.

Mme J BALES : On a répondu à toutes vos objections, on est là pour débattre.

Mme V TEXIER : Les chiffres sont en hausse au Lys, il fonctionne très bien comme cela. La place des piétons n'est pas au Lys. La communication en hiver ainsi que le commercial envoie tout le monde au Lys et en été au Pont d'Espagne, rien n'est fait pour répartir les flux. Pas de stationnement au village. Sécurisation d'accès au Lys. En quoi cette télécabine répond aux besoins du Lys. Précise qu'elle est favorable à une modernisation du Gd Barbat.

Une seule remontée d'accès au Lys « trop dangereux » : heureusement qu'en 2013 il y avait le Courbet. Indique que nous sommes la seule station des Pyrénées à n'avoir qu'une seule remontée d'accès. Si problème sur la TC8 alors c'est l'activité ski qui est menacée.

Mr JP FLORENCE : Lui répond en indiquant que l'affluence était record au Pont d'Espagne pour les vacances de Noël 2024, et que tous les chemins autour de Cauterets étaient ouverts au cours des vacances. Il lui rappelle aussi que soutenir l'activité ski, c'est soutenir 30 % de l'activité économique de notre village

Il précise que Cauterets fait face à une fragilité d'avoir une seule remontée d'accès mais que le coût de 34 millions d'euros pour une remontée depuis le Cambasque est trop important. Le problème de l'avalanche du Courbet a été pris en compte par la mise en place de GAZEX, mais que fait-on du risque de lave torrentiel par exemple (27 juillet 2023).

Il rappelle également qu'une maintenance préventive forte est mise en place sur l'ensemble des appareils de la station et particulièrement sur la TC8.

.../...

Mme V. TEXIER : précise à nouveau que le Cambasque n'avait pas été intégrée à l'étude Géode. Que le Conseil Municipal a été mis au courant de l'abandon du Cambasque fin 2023, et que les élus du Conseil Municipal n'ont jamais eu à se positionner sur l'abandon du Cambasque. Rappelle que l'avalanche du Cambasque n'était pas naturelle, qu'elle est due à un tir volontaire après plusieurs jours de mauvais temps ayant entraînés un important cumul, et parce que la tourne a été enlevée, et que c'est pour cette raison que l'avalanche a fait autant de dégâts. Remet fortement en cause l'étude Géode.

Mr JP FLORENCE : Rappelle à nouveau que des GAZEX ont été installés au niveau du couloir Escudère.

Mr S YKEN : Indique que la fréquentation du Courbet s'est effondrée lors de la création de la TC8 (elle ne représentait que 5% des passages) et précise également, contrairement à l'affirmation que Le Pont d'Espagne n'est pas promotionné, que même en hiver, une publication sur deux sur les réseaux concerne le Pont d'Espagne.

Mr JJ FERRER : Précise qu'au 09/01/2025 le Pont d'Espagne faisait état d'une fréquentation de + 19%.

Après le vote, S YKEN, exprime son souhait de lancer une consultation publique sur le projet (différent d'un référendum), étant entendu qu'elle n'aurait pas de valeur décisionnelle étant donné que le Conseil Municipal a voté contre, mais permettrait au conseil de connaître l'avis de la population.

9 – Lancement enquête publique projet Lys

Délibération annulée

10 – Modification statuts EPIC Espaces Cauterets : Lancement DSP

Délibération annulée

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h37
